

Commission de Suivi de Site du Bassin de Lacq Réunion du Bureau du 12 novembre 2020 à 17h00 Compte-rendu

Membres du Bureau présents et personnes invitées :

Collège	Nom	Fonction
collectivités territoriales	Patrice LAURENT	Maire de Mourenx / Conseiller Régional
administrations	Eddie BOUTTERA	Secrétaire Général préfecture 64 (Président de séance)
administrations	Christophe BERTRAND	ARS DD64
exploitant	Bertrand LEROUX	Arkema Lacq/Mourenx
exploitant	Philippe CANIN	SOBEGI
personnes qualifiées	Patrice BERNOS	GIP CHEMPARC
personnes qualifiées	Jean-Michel LAHITTE	CCI Pau Béarn
riverains & associations	Gilles CASSOU	ARSIL
riverains & associations	Patrick MAUBOULES	SEPANSO Béarn
(secrétariat)	Nordine AÏT ALI	DREAL UD64
(secrétariat)	Xavier VIAMONTE	DREAL UD64
(invité)	M Thierry CHASSAGNE	Arkema Mont
(invité)	M Phillippe TRYOEN	Arkema Mont
(invitée)	Mme Stéphanie LABAT	SOBEGI
(invitée)	Mme Michelle LEGAL	ASL Induslacq
(invitée)	Mme Marie Claire LOT	PERL
(invité)	M Remi FEUILLADE	ATMO NA

Absents excusés : M CLAVE, M LABARRERE

Ordre du jour :

- approbation du CR de la réunion de bureau du 1 octobre 2020,
- point sur le déclenchement POI du 15 octobre chez Arkema Mont,
- point sur l'interprétation des mesures H2S du réseau ATMO NA (ASL),
- Surveillance de la qualité du Gave de Pau au rejet plate forme Induslacq (SOBEGI)
- retour sur la 2^{de} réunion du groupe de travail de la campagne de surveillance environnementale renforcée du bassin de Lacq (DREAL)
- questions diverses

Compte tenu des contraintes sanitaires en cours le présent bureau est organisé en visio et audio conférence.

1) Validation du projet de CR de la réunion du 1er octobre 2020

Le projet de compte rendu du Bureau a été préalablement diffusé aux membres du Bureau et aux participants invités. Aucune remarque n'a été émise sur le projet de compte rendu depuis sa transmission ni en séance, le compte rendu n'est pas modifié et est définitivement accepté par le bureau. M Mauboules pour SEPANSO considère que tant que les comptes rendus ne seront pas fidèles, la SEPANSO votera contre ces comptes-rendus.

Il sera mis en ligne ainsi que les supports utilisés sur le site internet de la préfecture¹.

2) Point sur le déclenchement POI du 15 octobre chez Arkema Mont (cf présentation jointe)

M Chassagne détaille les circonstances ayant nécessité la mise en oeuvre du POI de l'établissement d'Arkema Mont. Cet incident n'a selon Arkema occasionné aucun dommage corporel ou matériel, ni environnemental pour l'eau, l'air ou les sols. Cet incident a conduit à la perte de confinement de 4 litres d'acide chlorhydrique et 600 l de tétrachlorométhane qui se sont évaporés dans l'atmosphère.

M Mauboules voudrait confirmation qu'il n'y a pas eu de mesurage à l'extérieur de l'établissement. M Chassagne corrige l'interprétation et confirme qu'il y a bien eu des mesures hors de l'établissement notamment rue St Jacques, comme illustré par la diapo n°4 de sa présentation. Il précise que compte tenu de la direction du vent et de sa vitesse faible d'une part, et que d'autre part les mesures faites à l'intérieur du site ne montrant aucune détection atmosphérique de solvant, ni de tétrachlorométhane, ni d'oxyde d'azote, ni d'acide chlorhydrique aucun mesurage hors site à l'est du site n'est apparu nécessaire. Les mesurages ont été faits immédiatement au moment du déclenchement du POI.

M Cassou après confirmation de la quantité de tétrachlorométhane, (600 litres) évaporé ne s'étonne pas que les mesurages n'aient pas détecté de trace tétrachlorométhane, ce dernier étant plus léger que l'air s'est évaporé et s'est dispersé au-dessus des points de mesurage.

M Chassagne confirme cette interprétation et considère que cet incident n'a pas eu d'incidence sur les eaux ni sur le sol, il constitue une pollution de l'atmosphère au niveau de l'usine.

3) point sur l'interprétation des mesures H₂S du réseau ATMO NA (Cf présentation jointe):

Présentation par Mme Legal et M Canin pour le compte de l'ASL Induslacq de l'interprétation des investigations sur la nature des substances détectés par le réseau ATMO NA lors des mesures d'H₂S. Mme LEGAL précise qu'au cours des investigations il n'a pas été observé de déclenchement d'alarme par détection d'H₂S sur les unités industrielles qui sont équipées de réseau de détection garantissant la santé et l'hygiène des travailleurs.

M Mauboules note que les détecteurs d'H₂S s'alarmant à des concentrations supérieures à 7 000 µg/m³, mais voudrait savoir si ces détecteurs peuvent mesurer des teneurs plus faibles que le seuil d'alarme.

Mme Legal confirme que les réseaux de détection d'hygiène de travail en place sur les installations de SOBEGI et d'Arkema permet de mesurer sous les seuils d'alarme.

M Mauboules serait intéressé de connaître les valeurs mesurées par ce réseau même si aucune ne dépasse le seuil d'alarme, afin de s'assurer que les installations industrielles ne sont pas à l'origine d'émission d'H₂S.

Pour M Canin la surveillance faite par les industriels montre qu'il n'y a pas de détection de fuite d'H₂S pouvant être liée aux résultats observés par le réseau ATMO NA.

M Feuillade souhaite compléter la présentation faite par l'ASL pour préciser que des travaux sont en cours par ATMO NA afin de valoriser les données en cours d'acquisition par le PTR-MS déployé depuis juillet dernier. ATMO est ainsi en train de mettre en parallèle les données du spectromètre de masse (PTR-MS) avec les mesures en H₂S de la station de Lacq en considérant que les deux outils mesurent la qualité de l'air au même endroit et en même temps. Les premiers éléments collectés

¹ <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Cadre-de-vie-eau-environnement-et-risques-majeurs/Risques-technologiques/Prevention-des-pollutions-industrielles/Bassin-de-Lacq-CSS>

illustreraient une corrélation entre DMS et H₂S. En raison de ces premiers constats ATMO NA a contacté le Laboratoire Central de la Qualité de l'Air à Douai pour tester l'analyseur d'H₂S. Des mélanges gazeux étalon de composé soufrés dépourvus d'H₂S, de DMS, et de DMDS ont été testés sur l'analyseur H₂S. Tous ces tests ont montré que l'analyseur d'H₂S donnait une réponse quantifiée alors que les gaz testés sont dépourvus d'H₂S. Ces premiers résultats du Laboratoire Central comme les recherches de corrélation entre les mesures du PTR-MS et la station de mesures d'H₂S tendent à montrer au moins une corrélation voir une interférence entre les molécules soufrées et l'H₂S dans les résultats annoncés par le réseau de mesure d'H₂S. La documentation technique du fournisseur des analyseurs d'H₂S confirme le risque d'interférence avec des molécules soufrées.

M Mauboules reformule les conclusions des présentations faites pour retenir que les pics en H₂S mesurés par le réseau ATMO peuvent correspondre à de l'H₂S, mais aussi à autre chose, et de conclure que lorsqu'il n'y aura plus de rejet de DMDS, de DMS d'ethyl mercaptan etc. alors il n'y aura plus de pics d'H₂S mesurés.

M Canin modère la conclusion de M Mauboules car pour lui la démonstration a été faite qu'il y avait des molécules interférentes, mais n'a pas démontré que c'était bien ces molécules qui été observées et qui pourraient notamment expliquer les résultats à Maslacq. Pour cette raison l'ASL va poursuivre ces investigations.

Pour M. Mauboules si on arrive à réduire les rejets de DMDS de Solvant Soufré on aura supprimé les pics.

Pour M. Canin on n'en reste pas là, on poursuit le travail pour préciser l'origine des substances.

4) Surveillance de la qualité du Gave de Pau au rejet plate forme Induslacq (SOBEGI), (cf présentation jointe)

Mme Labat pour SOBEGI accompagnée de Mme Lot pour le PERL détaillent la méthodologie et les résultats de la surveillance environnementale sur la qualité des eaux du Gave de Pau au point de rejet comme à l'amont et à l'aval du rejet de la plate forme Induslacq.

Les résultats présentés n'appellent pas de remarques ou question des membres du bureau.

5) retour sur la 2nde réunion du groupe de travail de la campagne de surveillance environnementale renforcée du bassin de Lacq (cf compte rendu jointe)

M Viamonte fait un retour sur la 2nde réunion du groupe de travail concernant le déploiement du PTR-MS par ATMO NA demandé par la DREAL.

La campagne en cours depuis juillet 2020 se poursuit sur le site de Lacq sans incident particulier. M Viamonte revient sur les échanges commentant les résultats relevés au cours du mois de septembre.

M Mauboules veut avoir confirmation de la localisation de la mesure des pics de DMDS relevés en septembre.

M Viamonte rappelle que les pics évoqués ont été mesurés par le PTR-MS qui en septembre était localisé à Lacq.

M Mauboules suggère de positionner le PTR-MS à la place des détecteurs d'H₂S pour préciser la nature des pics mesurés par les analyseurs d'H₂S.

M Viamonte rappelle que c'est précisément ce qui a été fait M Feuillade a détaillé des premiers résultats, reste à valoriser par ATMO NA pour la campagne de mesure à Lacq et que cela pourra aussi être fait à Maslacq.

6) Questions Diverses

En question diverses M Bouttera évoque l'impossibilité de tenir une réunion plénière de CSS d'ici la fin d'année dans le contexte sanitaire actuel. Toutefois il interroge les membres du bureau pour

connaître les sujets qui devraient être mis à l'ordre du jour de cette prochaine réunion plénière, étant entendu que cette réunion sera l'occasion d'élire le nouveau président de la CSS.

M Bouttera qui ne recueille pas de proposition en séance invite les membres à transmettre leurs propositions à la DREAL. Sur ces derniers échanges, M Bouttera clôture la réunion, et revient sur les perspectives 2021 où l'arrêté de constitution de la CSS devra être renouvelé.
